

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### SEANCE DU 21 AVRIL 2009

\*\*\*\*\*

L'an deux mil neuf, le vingt et un avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le quinze avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.

**Étaient présents** : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Gérard GRANADOS, , Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.

**Absents** : Pascale HAUK, Catherine MAURIN, Annie FERNANDES, Christine DUSSURGET, Gianni DE BERNARDIS,.

**Excusés** : Pascale HAUK, Catherine MAURIN, Annie FERNANDES, Christine DUSSURGET, Gianni DE BERNARDIS.

**Pouvoirs** : Pascale HAUK donne pouvoir à Serge FAGES, Catherine MAURIN donne pouvoir à Michel REGNIER, Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Dominique REGNIER, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Sylvain ARNAUD.

**Secrétaire de séance** : Elisabeth MESNIER

\* \* \*

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

#### N° 2009-029 – Désignation du correspondant Défense

Monsieur le Maire explique que la circulaire du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 a créé la fonction de correspondant défense.

Monsieur le Maire a reçu la candidature de Monsieur Gérard GRANADOS qui occupait déjà de telles fonctions lors du précédent mandat.

Monsieur GRANADOS est invité à expliquer la fonction : il s'agit, selon lui, de développer le lien entre la nation et l'armée par le biais de manifestations avec les services du Ministère et essayer de permettre aux jeunes d'imaginer une carrière militaire. Le correspondant défense a donc un rôle de relais.

Il est procédé au vote.

La candidature de Monsieur GRANADOS est adoptée à l'unanimité.

N° 2009-030 – Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire énonce que la réorganisation des services administratifs nécessite le recrutement d'une personne supplémentaire qui sera chargée d'assurer les fonctions d'accueil et de secrétariat. Il explique que cette réorganisation a été validée par le Comité technique paritaire du Centre de gestion.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-031 – Création d'un poste de responsable Finances – Commande publique

Toujours dans le cadre de la réorganisation des services administratifs et de la rationalisation des compétences, il est proposé la création d'un poste de financier qui sera en outre chargé de l'établissement du budget et du suivi de toutes les consultations en matière de commande publique.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-032 – Création d'un emploi saisonnier

Monsieur le Maire énonce que cette demande de création fait suite à l'accident du travail dont a été victime l'un des adjoints techniques de la Commune affecté aux espaces verts, son absence a provoqué un retard dans la répartition des charges et notamment dans l'entretien des espaces verts et le fleurissement. La création de cet emploi saisonnier pour une période de 3 mois, renouvelable une fois dans la limite de 6 mois, permettra de rattraper ce retard.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-033 – Emplois d'été

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la Commune de Vourles fait appel à des jeunes pour assurer, en été, l'absence des agents communaux en période de congés. Les postes à pourvoir sont des postes d'adjoints administratifs et d'adjoints techniques.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-034 – Modification de la délégation de pouvoir au maire

Monsieur le Maire explique que la loi n°2009-179 du 17 février 2009 a modifié certaines dispositions du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération prise le 22 mai 2008 il a le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque leur montant n'entraîne pas une augmentation supérieure à 5% du marché initial.

La loi a modifié cette disposition en autorisant désormais à signer tout avenant quel que soit le montant du contrat initial.

Monsieur le Maire propose donc que la délibération portant délégation de pouvoir soit modifiée en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-035 – Autorisation de signature – Avenant au contrat pluriannuel 2007- 2009

Monsieur le Maire rappelle l'existence des contrats pluriannuels conclus avec le Département du Rhône depuis 2000 dont l'objectif est le versement de subventions sur des opérations d'investissement réalisées par la Commune.

Ces subventions sont versées suivant un taux d'aide fixé annuellement par le Département du Rhône. Ce taux est calculé en fonction du revenu imposable des habitants et du potentiel financier de la Commune.

Pour l'année 2009, ce taux a été ramené à 0% (contre 5% en 2008, et 10% en 2006 et 2007).

Le Département du Rhône a donc proposé la signature d'un avenant pour intégrer le nouveau taux et les modifications induites. La signature de l'avenant permet donc de ramener le montant plafond de l'aide départementale de 136.000 à 89.750 €.

Les opérations sont les suivantes :

- déménagement du marché aux fruits, pour un montant de dépense subventionnable de 360 000 € H.T., pour l'exercice 2007, avec un taux d'aide de 10 %, soit 36 000 €,
- aménagement d'une place au cœur du village, pour un montant de dépense subventionnable d'environ 475 000 € H.T., pour l'exercice 2008, avec un taux d'aide de 5 %, soit 23 750 €,
- création d'un réseau d'assainissement au Bois des Côtes, pour un montant de dépense subventionnable d'environ 150 000 € H.T., pour l'exercice 2008, soit 30 000 €,
- agrandissement du cimetière communal, l'opération est supprimée.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-036 – Déclassement et cession à titre gratuit d'un terrain

Monsieur le Maire rappelle les circonstances.

Afin de garantir la sécurité des automobilistes et de diminuer la vitesse de circulation, au lieu-dit « les Ronzières », il a été décidé de créer un rond-point situé au carrefour entre le Chemin de la Plaine, le Chemin des Ronzières et le Chemin des Eclapons à Vourles.

Pour mener à bien ce projet, la SCI DJOSER (Em2c) doit céder, à titre gratuit, au domaine public, 191 m<sup>2</sup> provenant de la parcelle AW 89 d'une contenance totale de 2388 m<sup>2</sup> située à l'angle du Chemin de la Plaine et du Chemin des Eclapons. En échange, la Commune de Vourles s'engage à céder gratuitement, 193 m<sup>2</sup> situé Chemin de la Plaine à la Société INOPOLIS 3 (groupe Em2c).

Monsieur le Maire précise que la bande de 193 m<sup>2</sup> située Chemin de la Plaine appartenant au domaine public communal doit donc être déclassée. Il ajoute que le bien, ainsi déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra ainsi faire l'objet de cet échange.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-037 – Autorisation de signature – Création d'un guide de la Commune avec CGEO

Madame Elisabeth MESNIER présente l'intérêt de la création d'un guide de la Commune avec la Compagnie générale d'éditions officielles (CGEO).

Elle rappelle qu'à l'origine la convention qui devait être établie ne comportait que l'édition d'un plan mis à jour de la Commune, or une autre société, n'ayant reçu aucune accréditation de la part de la Mairie, a fait éditer et distribuer un plan non réactualisé.

Ce guide pratique serait donc l'occasion non seulement d'inclure toutes les données et informations urbaines mais également un plan parfaitement mis à jour.

Adopté à l'unanimité.

N° 2009-038 – Comité directeur de l'Office municipal des sports de Vourles

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le Conseil avait voté à l'unanimité la création d'un Office municipal des sports pour le rôle éducatif et social qu'il apporterait notamment. L'assemblée générale de l'office a eu lieu le 15 avril dernier permettant d'élire une partie de leur comité directeur.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette constitution du comité directeur en désignant les représentants de la Commune de Vourles.

Les candidatures déposées auprès de Monsieur le Maire sont les suivantes :

- Madame Sabine BEGASSAT,
- Madame Laurence MARTINEZ,
- Monsieur Jérôme MONVAILLIER,
- Monsieur Paul REGARE.

Il est procédé au vote.

-Nombre de bulletins : 23

-Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

-Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame Sabine BEGASSAT = 21 voix
- Madame Laurence MARTINEZ = 20 voix
- Monsieur Jérôme MONVAILLIER = 20 voix
- Monsieur Paul REGARE = 21 voix.

Les 4 candidats sont élus représentants de la Commune de Vourles au comité directeur de l'Office municipal des sports.

Adopté à l'unanimité.

Liste préparatoire Jury d'Assises
-----------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif du tirage au sort est d'établir la liste annuelle du Jury d'Assises du Département du Rhône pour l'année 2010.

Il propose au Conseil municipal de procéder à ce tirage au sort de manière à fournir une liste de 6 noms.

Les noms tirés au sort sont les suivants :

- 1- Didier Jacques CINQUIN, né le 02-11-1960 à Oullins, domicilié 22 Allée des Magnolias – Vourles
- 2- Pierrick André Christophe, né le 31-08-1979 à Nantes, domicilié 6 Allée des Myosotis – Vourles
- 3- René Jean DOREE, né le 14-04-1950 à Lyon 4<sup>ème</sup>, domicilié 13 rue des Hauts de Montbel – Vourles
- 4- Damien HUGO, né le 27-02-1983 à Paris 18<sup>ème</sup>, domicilié 14 rue Louis Vernay – Vourles
- 5- Pierre Jean ESTEVE, né le 05-03-1957 à Paris 9<sup>ème</sup>, domicilié 18 rue Pauline Jaricot – Vourles
- 6- Alexis MINTZ, né le 11-11-1962, domicilié Chemin d'Espeisses - Vourles.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble de ces personnes recevront rapidement un courrier les informant des résultats du tirage au sort.

Questions diverses
--------------------

Dépliant France TERRE : une publicité relative à l'acquisition d'appartements au futur Domaine de l'Angelys a été distribuée pour les journées portes ouvertes des 25 et 26 avril prochain.

Or cette publicité mentionne de manière mensongère une participation de la Commune sous forme de subvention d'un montant de 3000 € dans le cadre du dispositif PASS FONCIER.

Si en effet, des contacts avaient été pris en novembre dernier pour envisager avec France TERRE la possibilité de mettre en place ce dispositif, il n'a pour autant rien été décidé par la Commune de Vourles.

Une affiche a donc été apposée apportant un démenti formel à cette opération et un courrier en recommandé a été envoyé à France TERRE.

☐ Ecole maternelle – Jardins d'éveil : la Commune a été destinataire d'un compte rendu de réunion transmis par le Député et conseiller général, Christophe GUILLOTEAU à la suite de sa rencontre avec Roland DEBBASCH, Recteur de l'Académie de Lyon le 26 mars dernier.

Monsieur le Recteur a réaffirmé :

- ⇒ qu'il n'était pas question de supprimer l'école maternelle,
- ⇒ que l'accueil des enfants de – 3 ans se fera dans les mêmes conditions que les années précédentes
- ⇒ que les jardins d'éveil sont envisagés comme des formules complémentaires et non se substituant à l'école maternelle
- ⇒ que dans la 10<sup>ème</sup> circonscription, les 7 postes dédiés au dispositif RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) restaient effectifs.

☐ SIVU de Gendarmerie : aux questionnements soulevés par Monsieur Sylvain ARNAUD, Monsieur le Maire précise que les maires dont les communes relevaient du SIVU de Gendarmerie ont été conviés à une réunion au cours de laquelle une présentation du projet de la brigade motorisée a été faite. A l'origine de ce projet, était envisagé un partenariat public/privé, mais face au désengagement de l'Etat la question de la pérennité de ce projet est posée. Monsieur le Maire rappelant d'ailleurs qu'au titre des interrogations se pose l'impact sur le financement et la participation de la Commune au SIVU.

Les conseillers sont interrogatifs sur la nécessité et l'intérêt de prévoir une telle brigade motorisée qui interviendrait de plus sur 46 communes. Madame Sabine BEGASSAT rappelle d'ailleurs qu'une brigade motorisée engendre des frais importants.

Monsieur Michel REGNIER pose enfin la question sur un entretien coûteux alors qu'a priori le principe d'un SIVU est uniquement l'entretien des bâtiments et non des dépenses de fonctionnement.

☐ Souvenir des Déportés : Madame Lorraine BOYER souhaite savoir si une cérémonie particulière est organisée le dimanche 26 avril pour le souvenir des Déportés. Monsieur le Maire explique qu'effectivement aucune organisation n'est prévue mais que la question reste entière pour le futur, d'autant fait remarquer Monsieur Michel REGNIER que la Commune de Vourles a vu l'un de ses habitants déporté en la personne de Louis VERNAY.

☐ Leroy-Merlin : Madame Laurence SACCU, représentante du Progrès, souhaite connaître la date de démarrage de l'enseigne LEROY MERLIN. Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes : le permis de construire a été déposé le 28 décembre dernier, LEROY MERLIN a lancé les consultations pour son implantation et le Département du Rhône doit publier l'annonce pour la création du giratoire. LEROY MERLIN a procédé aux dernières acquisitions.

Fin de la séance à 22h15.